



SOMME -VESLE
BULLETIN MUNICIPAL N°55
Janvier 2025



La Source de la Vesle, janvier 2025

TABLE DES MATIERES

1

EDITO DU MAIRE.....	2
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	3
ETAT CIVIL 2024.....	4
NOUVEAUX ARRIVANTS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
AMENAGEMENTS.....	17
PROJETS.....	20
VIE DU VILLAGE.....	21
ASSOCIATIONS.....	31
ORGANISMES ET SERVICES.....	35
HISTOIRE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ENVIRONNEMENT.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
AGRICULTURE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
NUMEROS UTILES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

*Transport régional
Devis gratuit*

*Location avec chauffeur
Chargement vrac
Terre, cailloux, sable...*



06 61 35 12 12
david.tisseron@laposte.net

26 bis rue de la vesle
51460 Somme-Vesle



EDITO DU MAIRE

Encore une année écoulée où les projets sur notre commune ont continué à avancer. Extension du réseau d'eau, enfouissement des réseaux, économie d'énergie sur les bâtiments communaux. Le conseil municipal arrive bientôt au bout des objectifs fixés en début de mandat avec évidemment des futurs projets qui devraient être suivis par le futur conseil. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui ont apporté leur pierre à l'édifice et qui nous ont permis d'élaborer avec bienveillance les différents projets sur la commune. L'année 2025 accueillera une fois de plus le Somme VesTival qui se déroulera sur 2 jours le 27 et 28 juin prochain. Nous mettons tout en œuvre pour que cet événement se déroule sans encombre et ne perturbe pas trop la circulation dans notre village.

Vous l'aurez compris, beaucoup de choses ont été réalisées et restent encore à voir le jour. Nous n'abandonnons pas l'idée d'un distributeur de pain mais cela reste assez coûteux et il devient difficile de trouver un boulanger qui veuille bien s'en occuper. Également, comme vous avez pu le remarquer, nous n'avons plus de food-truck les jeudis soir, mais nous recherchons activement un successeur afin de pouvoir apporter un service supplémentaire aux habitants. Le yoga continue à la salle polyvalente où nous vous invitons à contacter la personne qui tous les jeudis vous accueille dans la joie et la zen humeur.

Cette année 2024 a été marquée par le clocher de notre église qui a subi des dommages suite au vent sur notre commune. En effet la flèche était déjà endommagée et devait subir une intervention courant 2025. Le vent en aura décidé autrement et nous aura forcés à intervenir plus rapidement que prévu. Nous recherchons également des personnes bénévoles qui seraient prêtes à entretenir et donner un coup de fraîcheur dans notre belle église. Pour cela je vous invite à contacter la Mairie.

Enfin le conseil et moi-même vous souhaitons une agréable et douce année 2025 malgré les événements qui nous bousculent tous un peu partout dans le monde. Nous faisons le nécessaire pour vous apporter calme et joie, grâce notamment au Comité des fêtes qui œuvre pour vous apporter des animations régulières. Un grand merci à toutes ces personnes qui travaillent dans l'ombre pour faire de notre village un endroit dynamique où il fait bon vivre. Il me reste à vous souhaiter également une très bonne santé et surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Freddy MELLET



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ses membres



**Freddy
MELLET,
MAIRE**



**Julien MAS,
Premier adjoint**

Patrimoine,
Voirie,
Eclairage
public,
Finances,
Embellissement



**Tatiana LE
ROSSIGNOL,
Deuxième adjointe**

Patrimoine, Voirie,
Eclairage public,
Régie



**Julien CLOWEZ,
Troisième Adjoint**

Voirie, Patrimoine,
Aide sociale,
Fleurissement,
Scolaire, Pompiers



**Benoît
COLLERY,
Conseiller**

Patrimoine,
Voirie, Bulletin
municipal,
Communication,
Lycée agricole



**Charline
DENOYELLE,
Conseiller**

Commission
scolaire,
Voirie,
Patrimoine



**Michaël
DUPUIS,
Conseiller**

Finances,
Scolaire,
Sécurité
routière



**Sébastien
GIROD,
Conseiller**

Patrimoine,
Voirie, Nature,
Bulletin
municipal



**Sébastien
ROUX,
Conseiller**

Patrimoine,
Voirie,
Finances,
Siem



**Lionel
WERLÉ,
Conseiller**

Voirie,
Eclairage
public,
Finances

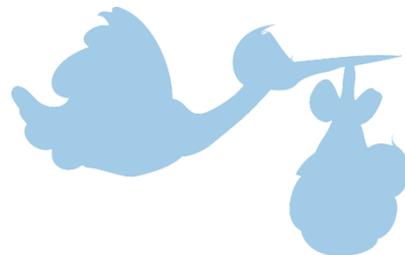
NAISSANCES

Romy LEPAGE le 24 avril 2024

Louna DECRIEM le 18 mai 2024

Loucas LOYEZ le 22 juin 2024

Mina RIAHI le 14 septembre 2024



MARIAGES

Mme Nathalie TEDESCO et M. Thierry CACHIER le 24 août 2024



PACS

Mme Céline LACULLE et M. Teddy CACHIER le 18 janvier 2024

Mme Célia COLLIN et M. Benjamin LOYEZ le 4 juin 2024



DÉCÈS

Mme Rolande ARNOULD le 15 janvier 2024

M. Denis JOPPÉ le 6 octobre 2024

M. Joseph MACQUART le 03 décembre 2024

Mme Valérie ARNOULD le 13 décembre 2024



NOUVEAUX ARRIVANTS

5



Mélissa CERVONI et Cyrille SARDO RUE HAUTE



Marie-José MOREAUX et David CAIGNON RUE DES FOSSES



Camilia KADDACHE et Mickaël SPITZ RUE OCTAVE LALLEMENT



Mélanie SARRIAULT PIERRET et Soufiane RIAHI ainsi que leurs enfants RUE OCTAVE LALLEMENT



Déborah CHAUFOURNIER et Julien CHAUFOURNIER ainsi que leur enfant RUE DE MARSON



Camille KOLACZEK et Nathan VERLOO ainsi que leurs enfants RUE DU CHAMP DE FOIRE

Bienvenue !

Le Conseil municipal vous souhaite une bonne installation et vous invite à vous présenter à la Mairie si ce n'est déjà fait, afin de recevoir les informations nécessaires.

COURTI OPTIC

OPTICIEN INDÉPENDANT



4, Rue Lamartine 51460 COURTISOLS

Mail : optic.courti@gmail.com

Tel : 03.26.22.10.46



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 12 janvier 2024

- **Délibération n° 2024_01_001 :**

M. le Maire explique la nécessité d'ouvrir les crédits relatifs à l'investissement, avant le vote du budget 2024, afin de payer le nouvel ordinateur du secrétariat de Mairie.

Dépenses : Investissement. Article 2183 : Matériel informatique. Coût : 1139,40 €.

ADOPTÉE : UNANIMITE

Conseil municipal du 20 février 2024

- **Délibération n° 2024_02_001 : Attribution de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Cette délibération attribuera une prime de 320 Euros à Julie GOBILLARD, et de 80 Euros à Martine MANDIN, toutes deux employées par la commune aux dates mentionnées dans la circulaire ministérielle, et pouvant donc prétendre à cette prime exceptionnelle.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2024_02_002 : Dépense d'investissement anticipée**

M. le Maire explique la nécessité de délibérer pour autoriser une dépense d'investissement.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

Informations :

- **Situation financière de la commune et Débat d'orientation budgétaire :**

Une étude approfondie des résultats 2023 met en lumière la nécessité de conserver un capital pour rembourser le prêt-relais en 2025. Et de ce fait, de ne pas faire de grosses dépenses d'investissement. Les dépenses d'enfouissement de réseau et d'extension de réseau seront probablement les seules dépenses programmées pour 2024.

- **Repas des anciens :**

La date a été fixée au samedi 23 mars 2024. Il est convenu de fixer un prix de 15 Euros par tête. Les menus seront fournis par « Déport Traiteur ».

- **Assainissement de la Salle Polyvalente :**

M. CLOWEZ explique quelle est la conclusion de la réunion entre Mme KESTLER, M. COPP, M. ROMÉLOT et M. MAS, jeudi 8 février. Il a été conclu que les dimensions de la fosse étaient bonnes. Que les cunettes et regards seraient réparés par M. COPP dans la semaine suivante et que l'évacuation secondaire en toiture serait réalisée au moyen d'une tuile à douille le plus tôt possible.

- **Assemblée Générale de l'École de La Fontaine à COURTISOLS :**

M. DUPUIS fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'École La Fontaine de Courtisols, qui a eu lieu dans la même journée. Celle-ci projette de fermer une classe et de passer à une classe mixte afin de préserver le fonctionnement de l'école.

- **Déchets verts du Cimetière :**

Mme DENOYELLE évoque les poubelles pleines du cimetière et propose de commander un composteur au SYMSEM puisque les communes ont l'obligation de disposer d'un composteur

depuis janvier 2024. M. COLLERY propose d'y passer régulièrement afin de débarrasser les poubelles des déchets verts et de les emmener à la déchetterie.



Conseil municipal du 26 mars 2024

- **Délibération n° 2024_03_001 : Approbation du compte de gestion 2023**

M. le Maire présente les chiffres du compte de gestion et déclare qu'il est conforme au compte administratif et n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N°2024_03_002 : Vote du Compte administratif 2023**

M. Lionel WERLÉ, doyen du Conseil, préside la délibération et le vote, M. le Maire étant sorti pour cette délibération.

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	163 507,68 €	324 973,39 €
RECETTES	222 372,48 €	417 759,86 €
SOLDE	+ 58 864,80 €	+ 92 786,47 €

Le Conseil adopte et valide le compte administratif 2023

ADOPTÉE : 9 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote.

- **Délibération N° 2024_03_003 : Affectation des résultats**

Le besoin de financement de la commune pour l'année 2024 conditionne l'affectation du résultat. Pour l'exercice 2024, le budget montre un déficit de départ de 13 076.24 € en investissement.

En fonctionnement, les chiffres sont positifs et offrent un bénéfice de 177 167.51 €.

⇒ Il est donc obligatoire d'affecter 13 076.24 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Le bénéfice restant (164 091,27 €) sera affecté en section d'investissement à hauteur de 103 006,90 € et en section de fonctionnement pour un montant de 61 084,37 €.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2024_03_004 : Vote du taux des impositions**

M. le Maire propose trois simulations pour des hausses d'impositions. Le conseil après avoir délibéré, choisit la première proposition. Les taux choisis sont les suivants :

	TAUX 2023	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière bâtie	30.68	31.41	62 380€
Taxe foncière non bâtie	6.28	6.43	9972 €
Taxe d'habitation	11.97	12.25	1310 €
Cotisation foncière des entreprises	9.27	9.49	1347 €
TOTAL			75 009 €

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2024_03_005 : Vote des subventions**

M. le Maire explique la situation budgétaire constatée après le vote du compte administratif. Celle-ci ne permet pas de grosses dépenses pour l'année 2024 et la tendance est à l'économie afin de pouvoir rembourser le prêt-relais en 2026. Il affirme sa volonté de concentrer les subventions sur les associations du village, sans s'étendre aux associations des autres communes.

Cette enveloppe sera de 1000 € et ne servira qu'aux associations de Somme-Vesle et au Musée de la Bertaugue.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2024_03_006 : Vote du budget primitif 2024**

M. le Maire présente le budget primitif 2024. Les principales dépenses seront celles-ci :

	PRINCIPALES DEPENSES 2024	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Energies	20 000,00 €	
Travaux Véolia		11 115,00 €
Effacement réseau Eclairage Siem		27 900,00 €
Effacement réseau Télécom Siem	45 000,00 €	
Emprunt Capital		86 345,00 €
Emprunt Intérêts	9 200,00 €	
Entretien espaces verts	4 500,00 €	
Salle de bain logement communal		1 000,00 €
Réparation du trottoir	3 000,00 €	
Fin paiement lots de la SDF		5 700,00 €
TOTAL	81 700,00 €	132 060,00 €

Afin de pouvoir financer les projets cités ci-dessus, la question se pose de recourir à l'emprunt. La commune peut s'en passer et les financer avec ses propres moyens mais cela ne laissera pas beaucoup de trésorerie pour assurer les imprévus. M. MAS suggère de voter le budget sans emprunt afin de rester sincère, et si besoin au cours de l'année, faire une décision modificative afin de rajouter un emprunt.

Le budget primitif 2024 se présente donc comme suit :

- 50 rue Basse SOMME VESLE ou à DOMICILE* -



Bellissim'art

Prothésiste ongulaire

Ingrid Dupont

Uniquement
sur rendez-vous





Bellessim'art 51 ingrid

06 22 53 65 56

ONGLES NATURELS

Semi permanent classique mains
Renforcement sur ongles naturels

Toutes les poses sont avec une manucure russe qui convient à tous types d'ongles abîmés ou rougés. C'est le fait de repousser les cuticules et les couper pour un résultat plus net et une démarcation entre la peau et la base très discrète. Le fait de repousser les cuticules allonge l'ongle et stimule la repousse.

EXTENSION GEL OU ACRYGEL

Extension d'ongles en gel - court et long
Capsules américaines

Semi GREEN

Semi Green Lak
Jusqu'à 62% d'ingrédients bio sources*
Tenue jusqu'à 9 jours
pose et dépose rapides
végan et fabriqué en France

BEAUTE des pieds

Vernis Semi permanent
Reconstruction ongle
Soins gommage, anticalcosité,
bainé au sel de la mer morte, hydratant

*suivant lieu et planning



FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	Objet	Montant 2023	Montant 2024	CHAPITRE	Objet	Montant 2023	Montant 2024
011	Charges à caractère général	57 350,00 €	100 780,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	118 302,71 €	164 091,27 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 910,07 €	52 970,00 €	70	Produits des services du domaine et ventes	4 856,08 €	4 607,08 €
014	Atténuations de produits	2 932,00 €	2 932,00 €	731	Impositions directes	84 741,00 €	92 274,00 €
023	Virement à la section d'investissement	126 080,28 €	103 006,90 €	74	Dotations, subventions et participations	76 246,00 €	74 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 423,99 €	9 777,10 €	75	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	20 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 949,66 €	55 322,13 €	76	Produits financiers	0,21 €	- €
66	Charges financières	3 000,00 €	9 500,00 €				
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €				
	TOTAL	299 146,00 €	334 788,13 €		TOTAL	299 146,00 €	355 572,35 €

INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	Objet	Montant 2023	Montant 2024	CHAPITRE	Objet	Montant 2023	Montant 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 449,71 €	65 663,24 €	021	Virement de la section de fonctionnement	126 080,28 €	103 006,90 €
16	Emprunts	197 187,44 €	86 400,00 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	72 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	4 700,00 €	4 200,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 423,99 €	9 777,10 €
204	Subventions d'équipement versées	4 646,50 €	39 114,00 €	10	Dotations, Fonds divers et réserves	185 962,57 €	33 276,24 €
21	Immobilisations corporelles	49 372,90 €	2 894,00 €	13	Subventions d'investissement	110 078,03 €	57 911,00 €
23	Immobilisation corporelles en cours	87 188,32 €	5 700,00 €	16	Emprunts et dettes	- €	
41	Opérations patrimoniales		21 383,37 €	041	Opérations patrimoniales		21 383,37 €
	TOTAL	501 544,87 €	225 354,61 €		TOTAL	501 544,87 €	225 354,61 €



ADOPTÉE : Unanimité

Informations et questions diverses :

- **Elections européennes** : Les élections auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Conseil municipal du 18 juin 2024

- **Délibération n° 2024_06_001 : Changement de logiciel Mairie**

M. le Maire expose le coût important demandé par JVS MAIRISTEM pour l'année prochaine : 5000 €. Il fait part des expériences de la secrétaire de Mairie avec la manipulation d'autres logiciels. Le choix s'est porté sur le logiciel AGEDI, d'un coût bien moindre (3000 € pour l'installation, puis 600 € par an).

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N°2024_06_002 : Immobilisation de crédits**

M. le Maire expose la nécessité d'effectuer une régularisation de crédits d'immobilisations dans la mesure où le projet qui les concerne, à savoir la Salle polyvalente, est achevé.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2024_06_003 : Remboursement anticipé du prêt-relais**

Le prêt-relais de 137 000 € accordé par la Banque Postale et signé le 04 octobre 2023 se termine le 03 octobre 2026. Il a été convenu lors du vote du budget le 26 mars 2024 de porter au chapitre de remboursement des emprunts, la somme d'un tiers du prêt-relais. Pour ce faire, il convient d'en délibérer afin de fournir à la Trésorerie les justificatifs nécessaires.

ADOPTÉE : Unanimité



DEPUIS 1974

Ma Cuisine

CUISINISTE - BAINISTE

Fabrication Française

03 26 65 18 24

macuisine51000@orange.fr

11 Rue Louis Leprince Ringuet - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Devis gratuit

**Nicolas
COSSENET**

- 🔧 Neuf / Rénovation
- 🔧 Isolation (reconnu RGE)
- 🔧 Aménagement extérieurs (cours, allées, pavage...)
- 🔧 Terrassements
- 🔧 Assainissements

5 rue Clément Ader - 51460 COURTISOLS
06 74 14 53 23 - 03 26 67 03 47

- **Projet de délibération : Organisation du temps de travail**

M. le Maire expose l'obligation donnée par le Préfet de la Marne pour toutes les collectivités du département, de statuer par voie de délibération l'intégration de la loi N° 2019-828 du 6 août 2019. Elle concerne l'organisation du temps de travail des employés de la commune et garantit le respect des lois en vigueur.

Ce projet de délibération sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial.

- **Vérification de installations électriques des Bâtiments publics :**

M. le Maire explique la nécessité de procéder à la vérification des installations électriques de tous nos bâtiments communaux chaque année. Des devis ont

été demandés à deux entreprises : DEKRA et VERITECH. Le montant pour une année s'élèverait à 750 € environ pour le foyer, la salle des fêtes, la Mairie et l'Eglise.

- **Date réunion PLUI :**

La Communauté de Communes nous a fait parvenir le document préparatoire pour le nouveau schéma d'organisation des constructions (Plan Local d'Urbanisme). Il est obligatoire de réunir les membres intéressés parmi les conseillers afin d'en discuter et de veiller à ce que les choix de la Communauté de Commune ne portent pas préjudice à l'urbanisme dans le village. La réunion est fixée au mardi 2 juillet 2024.

- **Ecoulements d'eau provenant des chemins de l'Association Foncière :**

M. le Maire et Mme LE ROSSIGNOL exposent les problèmes récurrents d'écoulement d'eau mêlée de boue qui proviennent de la Rue Basse côté source, et de la Rue de Marson, chaque coulée provenant semble-t-il, des chemins de l'Associations Foncière ou des exploitations agricoles. M. le Maire suggère de prendre rendez-vous avec le Président de l'AF en premier lieu et M. MAS propose de demander également l'avis de l'Agence de l'eau de Châlons-en-Champagne.

- **Panneau STOP de la Rue Basse :**

M. MAS évoque la dangerosité du carrefour entre la Rue Haute et la Rue Basse, à l'entrée du village.

M. DUPUIS se porte en faveur d'un panneau de priorité à droite Rue Basse, avant le carrefour. M. MAS évoque la possibilité de recourir à un système de vidéoprotection. Il est décidé de faire faire des devis pour le panneau STOP et pour un marquage blanc de séparation des voies, Rue Basse.

Enfin, le problème récurrent du panneau STOP arraché au carrefour de la Rue du Roulier et de la Rue Haute est abordé. M. ROUX propose de remplacer le panneau par une bande blanche matérialisant le STOP.

Conseil municipal du 17 septembre 2024

- **Délibération Reportée : Convention cimetière avec le SIEM**

M. le Maire présente l'offre commerciale du SIEM pour un logiciel de gestion du cimetière. Il s'agit de la mise à disposition d'une base de données géographique avec un répertoire des tombes matérialisées de façon interactive.

Face au coût du logiciel et au montant de l'abonnement annuel, M. DUPUIS évoque l'alternative du module cimetière du logiciel AGEDI. Les membres du Conseil se rangent à cet avis et demandent le report de la délibération, afin d'avoir plus d'éléments de comparaison.

- **Vérifications électriques des bâtiments communaux :**

M. le Maire informe le Conseil de l'obligation législative de faire vérifier les installations électriques des bâtiments communaux tous les ans. Il présente ensuite les trois devis des entreprises contactées.

	DEKRA	VERITECH	SOCOTEC
FOYER	390 €	155 €	360 €
MAIRIE		255 €	456 €
SALLE POLYVALENTE		255 €	456 €
EGLISE		80 €	456 €
TOTAL PAR AN		745	1728

- **Vidéoprotection de la commune :**

M. MAS explique le déroulement de l'instauration d'une vidéoprotection dans la commune :

- 1) Les gendarmes accompagnés des élus font le tour du village afin de repérer les points nécessitant une caméra.
- 2) La décision est validée par le Conseil
- 3) Des devis sont demandés aux entreprises proposant une offre de vidéoprotection, et des demandes de subventions sont envoyées (FIPD, DETR, Région). Nous bénéficierons de 80% de subvention si l'on passe par la Fibre avec Losange.
Le SIEM propose gratuitement une assistance à maîtrise d'ouvrage

La question est posée de l'accès aux vidéos. M. MAS explique que seuls les gendarmes et agents désignés par eux pourront visionner les vidéos.

- **Subvention de la CMMA pour des bornes incendies :**

M. MAS présente au Conseil l'offre dont lui a fait part l'assurance CMMA, lors de la Foire de Châlons : la CMMA subventionne les améliorations de matériels de protection contre les incendies, dont les poteaux et bornes incendie. Il démontre la pertinence de cette offre pour la commune en évoquant les trois bornes incendie de la commune qui sont en mauvais état : Rue Haute au niveau du carrefour avec la Rue de Marson, en face du foyer communal et au Rond-point de la Grande Romanie. Les conseillers se rallient à cette idée et il est décidé de faire faire plusieurs devis.

- **Règlement du Cimetière :**

Le règlement du Cimetière n'est pas obligatoire mais fortement conseillé. Il est décidé que la secrétaire de Mairie se rendra à une formation prévue sur ce thème, puis le règlement sera élaboré à l'issue de cette formation, lors d'un prochain Conseil.

- **Partenariat avec l'agence de l'Eau :**

M. MAS expose la proposition de l'Agence de l'Eau, rencontrée lors de la Foire de Châlons : celle-ci peut être réquisitionnée pour financer des problèmes de mauvais écoulements d'eaux pluviales, ou de puisards défectueux. Or, Rue Basse et Rue de Marson, les écoulements sont récurrents et problématiques. M. COLLERY explique que les écoulements Rue Basse sont dus à des travaux en cours dans son exploitation, et que ceux-ci terminés, les écoulements devraient cesser. Cependant le problème étant plus général dans beaucoup d'habitations du village, il convient de faire venir l'Agence pour trouver des solutions.

- **Réfection du chemin de Mme WALFARD :**

Mme LE ROSSIGNOL transmet la demande de Mme WALFARD quant à la réfection du chemin menant à sa résidence. La question est posée sur les



différents intervenants qui se partagent cette responsabilité. M. COLLERY intervient en mettant en avant le fait que l'Association Foncière a souvent effectué ce travail de réfection, et qu'elle se partageait peut-être la responsabilité un an sur deux avec la commune. Il est conclu que M. COLLERY se renseignera sur ce sujet.

- **Piquetage et bornage du terrain de M. COLLERY :**

M. COLLERY explique avoir procédé au bornage de son terrain Rue Basse, et propose à la commune de faire valoir son droit de préemption afin d'établir une délimitation rectiligne de son propre terrain et offrir ainsi à la commune ce qui en est exclu. Il suffit de se rendre chez un notaire pour valider cette proposition.

Conseil municipal du 15 octobre 2024

- **Délibération N° 2024_10_001 : Installation d'un système de vidéoprotection :**

M. CLOWEZ indique sur une carte du village les lieux probables d'implantation des sept caméras. Ces positions ont été proposées par le gendarme avec qui M. CLOWEZ a fait le tour du village mercredi dernier.

M. ROUX s'enquiert du prix du dispositif. M. MAS explique que dans le déroulé actuel, l'information n'est pas connue, car le prestataire n'est pas encore choisi. Dans tous les cas, la commune peut espérer une participation de l'Etat à hauteur de 80% des dépenses.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

- **Délibération N° 2024_10_002 : Décision modificative immobilisations en cours :**

M. le Maire expose la situation du compte 231 « immobilisations en cours », qui correspond aux dépenses de marché de la Salle polyvalente. Les dernières factures ont été plus élevées que ce qui avait été provisionné au budget. Il convient donc de réaliser une Décision Modificative.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

- **Délibération N° 2024_10_003 : Adhésion à la convention de maintien de salaire du Centre de Gestion**

M. le Maire présente la convention de maintien de salaire que le Centre de gestion a mise en place afin de proposer aux communes un contrat collectif à adhésion obligatoire. En effet, l'accord du 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les

PIZZERIA L ADRIATICA 03.26.66.39.39

Sur place, à emporter et livraison*

Du mercredi au vendredi midi

Du mardi au dimanche soir

51 avenue de la Vesle, Courtisols

Pizzaadriatica.wordpress.com

***selon secteur.**

syndicats a mis en place une obligation de participation employeur au maintien de salaire de ses employés à hauteur de 50% minimum. Ce projet de loi attend sa transcription législative mais le Centre de Gestion, par anticipation, a lancé un dialogue social et une étude de marché afin de sélectionner une mutuelle parmi celles existantes et propose aux communes d'adhérer au contrat collectif passé avec cette mutuelle : il s'agit de Territoria Mutuelle et Alternative Courtage. L'avantage étant que la loi n'étant pas encore obligatoire, les taux proposés par les mutuelles sont encore avantageux. Une fois la loi transcrite, les mutuelles augmenteront leurs taux. Il paraît bénéfique de choisir le contrat avec le Centre de Gestion.

Le Conseil doit statuer sur la hauteur de la prise en charge employeur. Les membres du Conseil choisissent 50% de participation employeur.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

• **Délibération N° 2024_10_004 : Planification du temps de travail :**

M. le Maire rappelle le projet de Délibération présenté au Conseil le 18 juin 2024. Il s'agissait de la planification du temps de travail des employés. Ce projet de délibération ayant été validé par le Comité Social territorial, il convient d'en délibérer réellement.

ADOPTÉE : UNANIMITÉ

24H/7J  **06 52 88 25 10**

BI TAXIS PRESTIGE



 **TAXIS DISPONIBLE 24H/7J**
SECTEURS VITRY LE FRANÇOIS, SOMME-VESLE,
RILLY LA MONTAGNE, REIMS, CHALONS EN
CHAMPAGNE, SAINT-DIZIER, ECT...

 **BI TAXIS PRESTIGE**
PONCTUALITÉ - SÉCURITÉ - QUALITÉ
TAXIS DISPONIBLE 24H/7J

- TAXIS CONVENTIONNÉ (CPAM) POUR LES TRANSPORTS DE MALADES ASSIS ET LE TRANSPORT D'ENFANTS
- DÉPLACEMENTS EN TOUTE SÉRÉNITÉ (CHAUFFEUR EXPÉRIMENTÉ ET FORMÉ AU SECOURS AFPS)
- DÉPLACEMENTS PERSONNALISÉS : NAVETTE AÉROPORTS, GARES SNCF, DOMICILES, RESTAURANTS, ENTREPRISES, ECOLES, ECT
- VÉHICULE HAUT DE GAMME

 **06 52 88 25 10**

- **Délibération N° 2024_10_005 : Vérifications électriques des bâtiments :**
M. le Maire présente la proposition de contrat de l'entreprise certifiée VERITECH pour une prestation de contrôle électrique de tous les bâtiments communaux sur une année, pour une durée de trois ans. Le devis comporte l'Eglise, la Mairie, l'ancien foyer et la Salle Polyvalente. Il s'élève à 570 €.
ADOPTÉE : UNANIMITÉ
- **Délibération N° 2024_10_006 : Entretien des espaces verts 2025 :**
M. le Maire présente le devis de l'entreprise Coservices pour l'année 2025, avec les mêmes prestations que celles de 2024. Le prix n'a pas changé, 4550 €.
ADOPTÉE : UNANIMITÉ
- **Délibération N° 2024_10_007 : Adhésion à un prestataire de télétransmission :**
M. le Maire expose la nécessité de recourir à un nouveau logiciel pour pouvoir effectuer la transmission d'actes en Préfecture, à la suite du départ de chez Mairistem (JVS). Le logiciel AGEDI est choisi.
ADOPTÉE : UNANIMITÉ
- **Commission pour rédaction du règlement du cimetière :**
Il est proposé que, la secrétaire ayant suivi une formation sur ce sujet, elle envoie une ébauche du règlement par mail et que les détails à modifier soient débattus au prochain Conseil.
- **Règlement de la salle des Fêtes :**
M. le Maire rapporte la plainte d'un administré à propos du règlement de la Salle des Fêtes. En effet, le règlement ne comprend pas de directive par rapport au bruit de la sono, au volume et à l'heure d'extinction du bruit. M. CLOWEZ réagit à ce dernier point en pointant le fait qu'il n'y a pas d'heure légale pour tapage nocturne. M. le Maire met en avant la longueur d'un règlement où tout serait notifié de façon exhaustive. Il insiste sur le fait que Mme SCALL donne toutes les consignes nécessaires lors de l'état des lieux, surtout celles qui concernent le son.

Vidange de fosses :

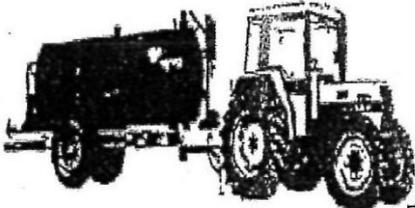
- Septiques
- Puisards
- puits

7 jours sur 7

Appelez
Chez M.MACQUART

14, rue du pavillon
51460 Somme-Vesle

Téléphone:03.26.66.60.51
Portable:06.12.94.21.21





EXTENSION DU RESEAU D'EAU

Les travaux d'extension du réseau d'eau potable ont été effectués en début d'année 2024, mandatés par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Ils étaient destinés à étendre le réseau d'eau potable à la dernière maison de la Rue Basse. Le coût pour la commune a été de 9200 €.

ENFOUISSEMENT ET EFFACEMENT DE RESEAUX :

L'entreprise CEGELEC missionnée par le Siem a débuté les travaux fin novembre Rue de Vesle, du Bout de Chien et du Pavillon. Il s'agit d'améliorer la distribution publique en électricité.

Réseau Basse tension : Les réseaux aériens existants en câbles nus ou en câbles préassemblés sont remplacés par un réseau souterrain conforme aux normes en vigueur, de section suffisante pour permettre aux abonnés d'être alimentés conformément au niveau de qualité défini par le législateur. Le réseau aérien préexistant est déposé.

Emergence Basse Tension : Sur le réseau souterrain mis en place, il est installé des émergences permettant l'exploitation de l'ouvrage souterrain construit. Ces émergences sont soit de type socle équipé de grille fausse coupure, soit de type REMBT.

Socle



REMBT



Chaque branchement existant est repris via un coffret à poser en limite de propriété (sauf si coffret préexistant). Ils seront dimensionnés suivant la puissance souscrite par l'abonné en monophasé ou triphasé.

Coût pour la Commune : 46 000 €

Coût pour la Communauté de Communes : 110 000 €

CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE FREE



Lors des travaux préparatoires au chantier, l'entreprise a découvert que l'alimentation en électricité n'était pas suffisante pour faire fonctionner l'antenne. Il a donc fallu faire une extension du réseau Haute Tension.

Cela a provoqué un retard dans la construction.

AUTRES TRAVAUX SUR VOIRIES REALISES PAR DES ENTREPRISES EXTERIEURES EN 2024 :

- ⇒ Rétablissement du câble de fibre optique, Route d'Herpont
- ⇒ Remplacement d'une vanne réseau, Rue du Pavillon
- ⇒ Création d'un nouveau poste de transformation HT/BT, Rue Basse
- ⇒ Pose de réseau d'irrigation sur une parcelle agricole
- ⇒ Purgés de chaussée, RD 944
- ⇒ Terrassement pour pose d'un équipement de contrôle, Lycée agricole
- ⇒ Terrassement pour fibre optique, Rue Haute
- ⇒ Dérasement d'accotement, RD 944, giratoire de la Grande Romanie
- ⇒ Branchement AEP, Rue de la Bouette
- ⇒ Dérasement RD 65
- ⇒ Alimentation photovoltaïque, RD 65
- ⇒ Réhabilitation du réseau EU, La Poste
- ⇒ Extension de réseau, Rue Haute (antenne Free)



L'entreprise « COSERVICES » a été choisie à nouveau pour effectuer les prestations d'entretien des espaces verts de la commune en 2025. Le contrat comprend :

-  Deux tontes par mois d'avril à octobre
-  Taille des arbustes square + Mairie 2 fois/ an
-  Taille haie Cotonéaster rond-point 1 fois/an
-  Taille haies cimetièrre 1 fois/an
-  Désherbage cimetièrre et abords 2 fois/an
-  Nettoyage massifs entrées de village et salle des fêtes 1 fois/an
-  Evacuation des déchets verts sur site communal

M. PANNET, employé technique de la Commune, est en reconversion avant sa retraite et son état de santé ne lui permet pas d'effectuer des travaux lourds, ce qui nous a conduit à avoir recours aux services d'une entreprise.

Dans ce contexte, nous vous demandons à nouveau de bien vouloir participer à la propreté et la beauté du village. Cela tient à quelques gestes réguliers qui ne demandent pas beaucoup d'efforts :

- Nettoyer vos devants de portes (et autour)
- Désherber en été si besoin, afin de faciliter le passage des poussettes et des piétons
- Ramasser les déjections de vos animaux
- Veiller à ne pas encombrer le bac à compost et la poubelle du cimetière, ou nous prévenir en Mairie afin que nous fassions le nécessaire pour les vider
- Ne surtout pas déposer de verres ou encombrants à côté du conteneur à verre

MERCI !

PROJETS

Vidéoprotection :

Déploiement de la vidéo protection en collaboration avec le SIEM (AMO) et la gendarmerie, afin d'améliorer le maillage dans notre secteur.

Signalisation routière :

Modification et adaptation de la signalisation routière dans le village afin de sécuriser certaines zones du village où la vitesse des véhicules est encore trop importante.

Panneaux photovoltaïques :

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux pour de l'autoconsommation collective.

Agence de l'eau :

Demande de support technique auprès de l'agence de l'eau afin de trouver une solution viable pour l'évacuation des eaux pluviales provenant du chemin d'AF en bout de la rue de Marson.

Enfouissement des réseaux électriques et télécommunication :

Dans le cadre de la sécurisation et du renforcement des réseaux, continuation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécom rue du bout de Chien et rue de Vesle.

Restauration de la croix et du coq de notre clocher :

Suite à la chute de la croix et du coq de notre clocher, ceux-ci vont être restaurés et remis en place sur la pointe de notre clocher.

VOTRE SPÉCIALISTE DES PRODUITS FRAIS



NOS SERVICES



Station Service
24h/24



GAZ
Gaz

NOS HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 9h à 19h15
Samedi de 9h à 19h
Dimanche
de 9h30 à 12h

Intermarché contact COURTISOLS

ZI Les Ouches de Cheppe - 2, rue Denis Papin

Ets REGIEX PUBLICITE PAGNY - RCS BAR LE DUC 301161170 - SAS AU CAPITAL DE 48 000€ - Préresse : lenevé.com - 2018

COMITÉ DES FÊTES DE SOMME-VESELE



Seriez-vous prêt à nous donner un coup de pouce afin que notre village continue à être dynamique et animé de projets pour les petits et grands ?

Pour aider à organiser des événements mémorables tout au long de l'année ! Notre association, le Comité des fêtes, organise plusieurs événements cette année, tels que la chasse aux œufs de Pâques, le concours de pétanque, la fête patronale, halloween, le marché de Noël et de nouveaux projets à l'étude, mais nous avons besoins de vous !

Pour réaliser ces événements, nous avons besoin de bénévoles. En tant que bénévole, vous pouvez aider dans de nombreux domaines, tels que la logistique, la sécurité, l'accueil des visiteurs, la restauration, la confection de crêpes, et bien plus encore. Vous pouvez également aider à collecter des lots pour les tombolas ou remise de prix, participer à des ateliers peinture pour créer des pancartes et de la décoration pour embellir le village et contribuer à d'autres activités de l'association.

En rejoignant notre équipe, vous aurez l'opportunité de travailler avec une équipe dynamique et dévouée, de rencontrer de nouvelles personnes. Vous contribuerez à la réalisation de projets importants pour notre village et vous pourrez aussi soumettre vos idées.

Nous accueillons des bénévoles de tout âge et de force physique car NOUS C'EST ENSEMBLE que nous avançons, pas besoin forcément de gros bras.

Nous réalisons 5 manifestations dans l'année et on ne vous demande pas d'être présent et de participer à chaque fois et vous pouvez aussi venir avec une personne qui ne réside pas à Somme Vesle.

Si vous êtes disponibles pour donner un coup de main, merci de nous contacter par mail : comitedesfetessommevesle@gmail.com ou auprès de la présidente, Ingrid Dupont au 06 22 53 65 56 après 18h.

Moments détente pour les bénévoles lors du babyfoot géant :





BABYFOOT HUMAIN



FETE PATRONALE



HALLOWEEN





APPERT Louis, Lucien né le 3 décembre 1891 à Somme-Vesle. Cuisinier. Taille : 1.67m, cheveux noirs, yeux marrons. Incorporé le 9 octobre 1912 au 146^{ème} régiment d'infanterie de TOUL. Soldat de 1^{ère} classe au 14 juillet 1914. Le régiment est engagé en Lorraine. Caporal le 9 septembre 1914. Décédé de maladie le 23 février 1915 à l'hôpital mixte de Carcassonne.

ARNOULD Paul, Georges, Julien né le 30 octobre 1891 à Somme-Vesle. Cultivateur. Taille : 1.70m, cheveux noirs, yeux marrons. Incorporé à compter du 1^{er} octobre 1912 au 31^{ème} Régiment de Dragons, arrivé au corps le 2 octobre. Août 1914, il est engagé dans la bataille des frontières, passe au 25^{ème} Régiment de Dragons le 14 janvier 1915. Mort pour la France devant Maillet (Somme, secteur de Villers-Bretonneux) le 21 mai 1918. Inhumé au cimetière de Thézy (Somme). Croix de guerre 14/18 avec deux citations :

- « Sous de violents bombardements, a assuré avec le plus bel entrain de jour et de nuit pendant 20 jours consécutifs, son dur service d'agent de liaison. Coureur pour les attaques du 30 juillet au 10 août 1917, a montré la mesure de son sang-froid et de son dévouement. »
- « Cavalier d'une bravoure et d'un sang-froid remarquable. A été mortellement frappé à son poste de combat le 25 mai 1918. »

HUET Henri, Nicolas, Irénée né le 24 juin 1894 à Somme-Vesle, Cultivateur. Taille : 1.79m, cheveux noirs, yeux marrons. Incorporé à compter du 1^{er} septembre 1914 au 3^{ème} Régiment de Cuirassiers, puis passe au 6^{ème} Régiment de Cuirassiers le 1^{er} octobre 1914. Muté au 110^{ème} Régiment d'Infanterie le 4 février 1915. Le 17 mars 1915 à Perthes, il est blessé par balle à la cuisse gauche. Il est muté le 3 juin 1915 au 3^{ème} Régiment de Zouaves. Le 29 septembre 1915, il est blessé par balle à la cuisse gauche. Le 16 mai 1916, nouvelle blessure à la tête. Le 10 juillet 1916, il meurt à Barleux (Somme). Tué, disparu, il est déclaré mort pour la France.

HUET René, Léon, Louis né le 9 juin 1895 à Somme-Vesle. Cultivateur. Taille : 1.61m, yeux gris. Incorporé au 29^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied le 17 décembre 1914. Le 3 novembre 1915, il est blessé à la butte de Souain (blessure à la cuisse gauche). Le 20 juillet 1916 au cours de la bataille de la Somme, il est blessé à Biaches : plaies aux deux jambes, aux deux bras, au crâne. Evacué vers un hôpital parisien, il décède le 2 août 1916 des suites de ses blessures reçues au champ d'honneur en faisant courageusement son devoir. La croix de guerre avec étoile de bronze et la médaille militaire lui sont attribuées.

MARCHÉ DE NOËL







ASSOCIATIONS

GDAMR

Deux fois par mois, le mardi de 14h à 17h, le club se réunit dans la salle de réunion de la Mairie pour réaliser des travaux manuels variés, toujours jolis et qui suivent l'ambiance de la saison. Contacter Mme FREYMANN au 06 15 86 26 62.



Pourquoi faire du Yoga ?

Pour aller le mieux possible !

Le yoga existe depuis des millénaires résistant à tous les changements et les aléas de la vie. Le mot yoga signifie « union » (de la racine sanskrite « yug ») car il a des effets sur 3 niveaux : Sur le plan physique, le plan physiologique avec le souffle, et sur le plan mental.

C'est une technique qui apprend à l'être humain à se connaître, à se recentrer, à calmer son mental, à unir son corps et son esprit. C'est une recherche intérieure demandant un maximum de présence.

Le yoga c'est aussi le lâcher prise, le détachement, la concentration et la maîtrise de soi. C'est un art de vivre générateur de bien-être. Pratiquer le yoga c'est être conscient de soi, de son corps, de ses limites, mais aussi de son mental et de sa respiration. La grande force du yoga, c'est qu'il est accessible à tous, à tout âge.

De plus, la souplesse n'est pas une condition préalable : elle n'est qu'une conséquence. On ne gagne pas en souplesse mais on perd en tension grâce aux postures et à la relaxation. On augmente le tonus musculaire, on favorise l'activité nerveuse et une meilleure circulation sanguine et énergétique s'établit dans le corps.

La pratique du yoga apporte un bien-être physique et psychique qui nous met en **joie** (thème que j'ai choisi cette année pour intégrer la richesse de la philosophie du yoga et donner une dimension plus enrichissante à la pratique). Le yoga par la coordination des postures avec le souffle permet de prendre du recul face aux événements de la vie. Le stress et la fatigue qui ont pris corps avec le temps s'estompent au fur et à mesure de la pratique.

En ce qui me concerne, j'ai débuté ma pratique personnelle il y a près de 18 ans avec Annie Moraine à Chalons. En 2018, j'ai souhaité transmettre et pouvoir enseigner. J'ai alors suivi pendant 4 ans la formation en Viniyoga de Bernard Bouanchaud à Paris. Le Viniyoga propose une pratique à la portée de tous, quels que soient l'âge et la condition physique.

Que vous soyez débutant ou expérimenté, vous pouvez nous rejoindre le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Somme Vesle. N'hésitez pas à me contacter : 06.99.77.35.06.

Belle année 2025, bon yoga à vivre dans la joie !

Véronique ADAM



Du Somme Ves'Tival au Mini Fest'Village ...

Un lycée agricole, un musée, une association de chasseurs et de pêcheurs et ... des musiciens. NATCHEZ (Rock Stound), SHOELAGER (métal /Rock), FLAG STAFF (rock), QUINCY JELLY (rock), BLACK BELLS (tribute ac/dc), autant de groupes répètent plusieurs fois par semaine dans ce même village.

C'est en 2009 que les habitants ont fini par le surnommer « Le Rock'N'Roll Village ». Après le premier festival organisé par les pompiers bénévoles avec à sa tête François Arnould, « le Somme-Ves'Tival » est né.

Les pompiers, le conseil municipal, le comité des fêtes, ce n'est pas moins d'une trentaine de bénévoles portant tous le tee-shirt du Rock'N'Roll village qui donnent un coup de main, afin que le public soit accueilli dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour sa première édition le Somme-Ves'Tival rassembla pas moins de 500 personnes.

2010/2011 le public grandit et vient applaudir par milliers les groupes toujours natifs de Somme-Vesle.

Mais une grosse organisation et un travail qui n'est pas de tout repos aura raison des pompiers du village, en manque d'effectif. Pour sa dernière édition en 2012 le festival se fera même dans la salle des fêtes de Courtisols (village voisin) afin de pouvoir gérer et organiser la manifestation plus facilement.

Depuis beaucoup de personnes posent la question, « A quand un nouveau Somme-Ves'Tival ? »

C'est alors qu'en 2018 l'association « SHOELAGER » menée par Freddy Mellet , décide de reprendre le projet.

10 ans après la création du premier Somme-Ves'Tival, une nouvelle équipe avec l'aide des anciens se met en place pour garder et offrir au public une fois de plus la convivialité et la bonne humeur face aux groupes toujours locaux !

Somme Vesle plus qu'un simple village

Une banlieue Rock Mobile !

L'association Rock'n'Roll Village a également pour but de proposer à d'autres communes (notamment les communes de notre communauté de communes) la possibilité d'organiser un festival de musique en salle, permettant aux acteurs locaux de participer à un moment de convivialité et de découverte musicale. La commune d'accueil pourra également faire appel à ses artisans, commerçants ou associations locales lors de ce concert pour promouvoir ses richesses locales.

Dans sa dernière édition en 2019, le Somme-Ves'tival a rassemblé pas moins de 1200 personnes venues écouter ses groupes de musique originaires de Somme-Vesle et a réussi à renaître après une pause de 7 ans.

Comme toute association, elle a besoin de subventions pour vivre. Une trentaine de partenaires a répondu présent lors de la dernière édition du festival.

C'est pourquoi nous vous demandons votre aide pour faire vivre notre association et nous permettre de partager notre passion de la musique avec nos communes voisines.

Sylvie COLLERY par son fils Benoît

Sylvie Collery, ce nom vous dit quelque chose ? Assurément, cette habitante impliquée depuis plusieurs décennies dans la vie du village ne vous est pas inconnue. Si elle n'est pas native de Somme-Vesle, cette commune sera toute sa vie sa commune de cœur.

C'est dans un autre village, Soudron, commune située au nord-est de Châlons en Champagne que Sylvie est née en février 1957 et qu'elle y a grandi. Cadette d'une fratrie de 5 enfants, son enfance fut rythmée par la vie de la ferme et la surveillance de ses petits frères. Après une scolarité standard jusqu'en 3^{ème}, elle obtiendra son BEP Social en 1976. Sylvie animera à partir de ses 16 ans un centre de vacances à Soudron. Sociable et avenante, Sylvie embrassera toute sa vie un mode de vie tourné vers les autres. C'est avec son diplôme en poche qu'elle rentrera au foyer Saint Jacques à Chalons en Champagne en tant qu'animatrice responsable auprès d'enfants placés suites à des problèmes d'ordre familiaux. Mais l'amour frappe à sa porte et elle rencontre Michel, habitant de Somme-Vesle avec qui elle se marie en 1979. Elle quitte alors son emploi l'année suivante après la naissance de sa première fille, Hélène. Suivront la naissance d'Aurélien et Benoit (coucou c'est moi). Sylvie se consacrera pleinement à les élever durant leurs jeunes années.

De 1993 à 2019, les années se succèdent et la participation de Sylvie dans la vie associative s'intensifie. On peut citer sa participation au GDAMR (groupement du développement et de l'animation du monde rural) durant une quinzaine d'année dont 10 ans en tant que présidente. Mais comment oublier que c'est elle qui a créé et animé le club de bricolage de notre village qui est à ce jour d'ailleurs toujours en activité.

Dans les mêmes années elle reprit le poste de présidente adjointe et responsable des salariés travaillant sur notre commune dans l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Elle terminera son action associative dans le conseil d'administration de la MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées).



L'année 1995 marque son entrée dans le conseil municipal. Sylvie y réalisera deux mandats dont le dernier en tant que 2^{ème} adjointe. Conseillère municipale, elle participe activement à la création de la nouvelle Communauté de Commune et aux démarches de construction de la MARPA. C'est grâce à son investissement dans la commission « villages fleuris » que Somme-Vesle obtiendra ses 2 étoiles.

Avec son amie Floriane Clowez, elles ont encadré pendant plusieurs années les jeunes du village, leur permettant ainsi de bénéficier d'un local des jeunes. Ces derniers étaient très investis pour la vie

de leur village, proposant diverses activités telles que le carnaval, halloween, 1^{er} Mai et autres soirées à thème. Aujourd'hui, le comité des fêtes du village a repris le flambeau. Floriane et Sylvie ont été un soutien pour ces jeunes, les épaulant dans leurs projets, veillant au bon déroulement des animations, tout en leur laissant la liberté de gérer et de s'occuper de ces temps forts de la vie communale.

A la retraite de son mari, Sylvie arrêta tous ses engagements pour profiter de leurs vieux jours à deux. Malheureusement décédé trop tôt, c'est sans son époux que Sylvie continuera à rendre service de manière altruiste, hors cadre associatif et profitera de ses 4 petits enfants durant les vacances scolaires.

MAIRIE

Horaires de permanence :

- Mardi de 17h à 18h30
- Jeudi de 10h à 12h

☎ 03 26 66 67 60

@ commune.sommevesle@wanadoo.fr

Les rendez-vous sont possibles avec le Maire et les adjoints. Contactez-nous par téléphone ou par mail.

Recensement Militaire :

A partir de 16 ans et jusqu'à 16 ans et trois mois, présentez-vous en personne à la Mairie avec une pièce d'identité et votre livret de famille. Jusqu'à 25 ans vous avez la possibilité de régulariser votre situation.

Que se passe-t-il ensuite ?

À partir du recensement + 3 à 6 mois environ, selon la taille de la commune, le jeune pourra accéder à une plateforme en ligne : majdc.fr

En quelques clics, il s'inscrira et trouvera toutes les informations sur la JDC à laquelle il assistera : comment s'y rendre en train, en bus, à quelle heure. Il pourra poser ses questions et obtenir des réponses instantanément. Il pourra télécharger son ordre de convocation (OC) sans attendre de le recevoir par courrier. Il pourra changer la date de sa JDC pour une autre qui correspondra mieux à son emploi du temps. Il pourra télécharger une attestation à tout moment à partir du moment où la JDC sera effectuée.

Si le recensement ne se fait pas à temps ?

Le jeune est soumis à l'obligation de la JDC jusqu'à ses 25 ans révolus. Si du retard est pris à la date du recensement, le risque est de passer à côté d'un dispositif pensé pour simplifier les démarches de tous les jeunes avant 18 ans.

Si le recensement est tardif, alors la JDC sera décalée d'autant. Le jeune jusqu'à 25 ans révolus pourrait être bloqué dans ses démarches comme passer des examens, des concours, le permis de conduire, ou s'inscrire sur les listes électorales, etc. Seule l'obtention du certificat individuel de participation (CIP) lui ouvre des portes.

Urbanisme :

Présentez-vous en Mairie en possession de votre dossier d'urbanisme et nous l'enverrons à l'instruction. Nous pouvons aussi vous imprimer le formulaire adéquat.

- Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? Vous souhaitez faire une donation ?

Il est recommandé de demander à la mairie un **certificat d'urbanisme (CU)** avant d'effectuer une de ces opérations. Le CU est un document d'information sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Ce n'est pas une autorisation d'urbanisme. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme : le CU d'information (de type A) et le CU opérationnel (de type B).

Si vous n'avez pas encore de projet de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU d'information. Il vous renseigne notamment sur les règles d'urbanisme sur la parcelle, les taxes et les servitudes.

Si vous avez un projet de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU opérationnel. Il vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle

- Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction ?

Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant **une déclaration préalable de travaux (DP)**. La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de création de surfaces, d'aménagements intérieurs et/ou extérieurs ou encore de changements de destination. Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre de votre bien.

- Vous souhaitez construire un bâtiment de plus de 20 m² ou faire des travaux importants sur une construction existante ?

Suivant la situation de votre projet, vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie en déposant **un permis de construire (PC)**. Les travaux et constructions de plus faible importance sont soumis à déclaration préalable de travaux (DP).

Le détail des travaux s'appliquant à une DP ou à un PC sont consultables en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Reconnaitances, Naissances, Mariages, Pacs :

Prenez contact par mail, téléphone, ou présentez-vous en Mairie, nous vous fournirons tous les renseignements nécessaires.

Reconnaissance :

- Pièce d'identité du/des déclarant(s)
- Livret de famille ou acte de naissance si la reconnaissance se fait après la naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Naissance : (à faire dans les 5 jours après la naissance)

- Attestation du médecin ou de la sage-femme
- Carte d'identité des deux parents

Mariage :

- Pièces d'identité des époux
- Jugement de divorce antérieur si remariage
- Actes de naissance de moins de 3 mois des époux
- Justificatif de domicile sur la commune
- Pièces d'identité des témoins

PACS :

- Pièce d'identité en cours de validité pour les deux partenaires

Recensement listes électorales :

Présentez-vous en Mairie en possession d'un justificatif d'hébergement de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Bibliothèque

Tenue par Mme Florence PERARDEL, elle est ouverte tous les premiers mardis du mois, de 17h à 18h30.

Cimetière

Les tarifs des concessions 2025 :

TYPE	PRIX/m ²
15 ans	26,1 €
30 ans	52,3 €
50 ans	104,7 €

Les tarifs des cavurnes 2025 :

TYPE	PRIX/m ²
15 ans	200 €
30 ans	350 €
50 ans	500 €

Salle polyvalente

Tarifs 2025 de la salle polyvalente →

LOCATION	WEEK-END	SEMAINE (du lundi au vendredi)	Jours fériés (hors week-end)	Location vaisselle forfait	Location sono forfait
Habitants Somme-Vesle, Courtisols, Poix	210	70	130	20	10
Extérieurs	310	100	200	30	20

SYMSEM

Nouveaux horaires 2025 :

COLLECTE DES DÉCHETS 2025		
TYPE	DÉPÔT	COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES 	SEMAINES PAIRES  Mardi soir	 Mercredi matin
TRI SÉLECTIF 	SEMAINES PAIRES  Lundi soir	 Mardi matin

Venez récupérer votre calendrier du SYMSEM 2025 en Mairie si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres.

- Prêt de broyeur à branches disponible au SYMSEM pour des branches non résineuses, n'excédant pas 40 cm de diamètre
- Vous pouvez déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchetterie de Pogny comme à celle de Courtisols

JOURS D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	POGNY STE MENEHOULD THIEBLEMONT VANAULT-LES-DAMES	COURTISOLS GIVRY-EN-ARGONNE MAIRY-SUR-MARNE THIEBLEMONT VALMY VILLE-SUR-TOURBE	ARRIGNY COURTISOLS PARGNY-SUR-SAULX STE MENEHOULD VILLERS-EN-ARGONNE	MAIRY-SUR-MARNE PARGNY-SUR-SAULX POGNY STE MENEHOULD	ARRIGNY COURTISOLS GIVRY-EN-ARGONNE PARGNY-SUR-SAULX POGNY VALMY VANAULT-LES-DAMES
Après-midi	ARRIGNY COURTISOLS PARGNY-SUR-SAULX POGNY STE MENEHOULD	MAIRY-SUR-MARNE PARGNY-SUR-SAULX POGNY SAINT-AMAND-SUR-FION STE MENEHOULD	COURTISOLS PARGNY-SUR-SAULX POGNY STE MENEHOULD VANAULT-LES-DAMES	GIVRY-EN-ARGONNE POGNY STE MENEHOULD THIEBLEMONT VALMY	COURTISOLS MAIRY-SUR-MARNE PARGNY-SUR-SAULX SAINT-AMAND-SUR-FION STE MENEHOULD THIEBLEMONT VILLE-SUR-TOURBE

Archives départementales

Le Département de la Marne a mis en ligne sur son site des archives beaucoup d'informations intéressantes : <https://archives.marne.fr/>

N'hésitez pas à aller y effectuer des recherches :

- Relatives à l'Etat-Civil (du XIVème siècle jusqu'aux premières décennies du XXème siècle). Dans les salles de lecture, les archives sont consultables jusqu'en 1929, 1932 ou 1942 selon le cas.
- Relatives au recensement entre 1836 et 1936 (soit 20 recensements)
- Sur des cartes et des plans d'origines diverses avant 1800
- Sur des reproductions de documents concernant la guerre 1914-1918 (avec des fiches matricules de soldats)
- Sur des plans cadastraux napoléoniens, ou du XXème siècle
- Relatives aux délibérations municipales

Les salles de lecture sont ouvertes au public sur présentation d'une pièce d'identité, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Les archives ont réparti leurs collections sur deux sites : Châlons-en-Champagne et Reims. Visitez leur site internet pour connaître la répartition des collections.

Châlons-en-Champagne : 23 Rue Carnot, tel 03 26 68 06 69, mail archives51@marne.fr

Reims : 44 Avenue de l'Yser, tel 03 26 85 17 58, mail archives51reims@marne.fr

Vous pouvez également leur envoyer une demande via le formulaire en ligne ou par mail.

CHAUFFERT

Services Funéraires
Marbrerie
Contrats Obsèques

INTERVENTION DÉCÈS

24h/24 | 7j/7

COURTISOLS
03 26 66 60 01

SAINTE MENEHOULD
03 26 60 18 63

MOURMELON LE GRAND
03 26 66 77 61



www.chauffert.fr



Respect & Savoir-faire

Les pompes funèbres du réseau **FUNERIS** s'engagent à soutenir les familles en deuil avec **respect** et **savoir-faire**, tout en veillant à des **prix justes** et **transparents**.

Cadeaux Sixièmes

Voici les bénéficiaires 2023 et 2024 de la carte cadeau pour la rentrée en 6^{ème} !

Parents, pensez à nous retourner l'enquête scolarisation demandée dans le Flash Info de juillet, afin de pouvoir bénéficier de la carte cadeau pour vos enfants entrant en 6^{ème}.



Petite enfance

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les collectivités ont désormais la charge de la diffusion d'informations relatives à la petite enfance. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos demandes et besoins en matière de garde d'enfant de 0 à 3 ans.

A SOMME-VESLE, nous avons une assistante maternelle diplômée qui à ce jour, a des places disponibles. Il s'agit de Mme Camille KOLACZEK, ancienne directrice de crèche, éducatrice de jeunes enfants de formation. Mme KOLACZEK propose la garde des enfants âgés de 2 mois et demi à trois ans, à son domicile, du lundi matin au vendredi soir.

Téléphone : 06 15 01 56 47

Vous pouvez aussi vous connecter au site <http://monenfant.fr> afin de trouver des informations.

Camille KOLACZEK
Assistante maternelle
Educatrice de Jeunes Enfants

Bébé signe - motricité libre - approche Snoezelen - portage

✉ kolaczekcamille@gmail.com
☎ 06.15.01.56.47
🏠 51460 Somme-Vesle

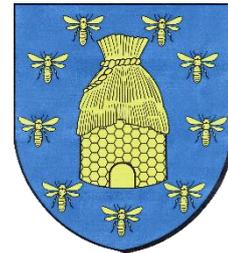


Conseillères France Services :

Isabelle MAILLARD & Ludivine BASTOS

Tél. : 03 26 44 01 81

franceservices@courtisols.fr



Attention : Changement d'horaires pour la France Services de Courtisols !

Isabelle MAILLARD et Ludivine BASTOS vous accueillent désormais :

- **Lundi** : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Mardi** : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Mercredi** : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Jeudi** : Fermé
- **Vendredi** : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



- **Samedi** : de 08h00 à 12h00

Merci de prendre note de ces nouveaux horaires.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? La France Services de Courtisols est là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, retraite, ... Isabelle MAILLARD et Ludivine BASTOS vous accompagnent dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CPAM, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, France Travail, la Caisse de retraites, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Par les responsables de l'association

« Pour les bénévoles de notre association, 2024 restera une année de consolidation de nos équipements.

Le Conseil départemental joue bien son rôle de propriétaire des bâtiments abritant le musée, accès handicapés et mises aux normes des équipements électriques sont maintenant terminés, ce qui nous permet de remplir notre mission d'accueil du public en de bonnes conditions.

Parallèlement les bénévoles continuent de s'activer pour rendre ces équipements attractifs au public et participer pleinement à la découverte de nos installations.



✓ **Dans le musée**, hormis des petits changements habituels, avec l'aide précieuse de nos deux menuisiers, un espace étable et laiterie a pu être finalisé ainsi que la mise en place de collections de fers à repasser et gaufriers anciens avec plus de 300 pièces.



✓ **En atelier**, les mercredi et vendredi, y compris l'hiver quand il ne fait pas trop froid, les bénévoles s'activent selon leur compétence à l'entretien et la rénovation du matériel que nous avons en stock ou provenant de nouveaux donateurs pour des matériels que nous n'avons pas encore (tracteurs, presses et outils divers) même si nous avons parfois des difficultés à nous procurer des pièces pour des matériels roulants construits en quelques dizaines d'exemplaires.



✓ **En extérieur**, le verger commence à donner quelques fruits, la réorganisation du *jardin fleuri* nous a permis de faire de petites récoltes de tomates, cucurbitacées, pomme de terre, et divers légumes ou épices. *Le parcours biodiversité*, avec sa fauche tardive commence à découvrir de petites plantes fleuries au grand plaisir de Mme Dardoise et ses élèves du lycée...et bien sûr des abeilles de notre petit rucher.

Tout ceci reste à améliorer dans le temps.

✓ **Plusieurs groupes de jeunes nous ont rendu visite en cours d'année**, comme les jeunes du conseil municipal de Chalons en Champagne, des écoles de Sept Saulx, de centres aérés de Saint Remy et environs pour lesquels nous avons, sur leur demande, réalisé un goûter à l'ancienne avec mise à disposition de notre espace de jeux qui commence à s'étoffer avec de nombreux équipements et jeux de bois.

Si nous voulons intéresser le public, il faut savoir se renouveler, mais également communiquer, c'est pourquoi nous avons répondu présents quand nous le pouvions par notre présence au salon du tourisme de Chalons en Champagne, à la fête des Jeunes agriculteurs Marne de Normandie, à la journée solidarité sourire de Gizaucourt, à la foire de Châlons pendant 10

jours, sans oublier nos propres activités, la sortie tracteurs du 02 juin avec 48 tracteurs sur 70 km et la fête d'automne sur notre site le 22 septembre.

Nous continuons de sensibiliser notre entourage sur le nécessaire renouvellement de nos équipes et comptons beaucoup sur les nouveaux retraités, hommes ou femmes, toutes professions confondues, pour nous rejoindre, car nous commençons à réfléchir à notre prochaine **fête des moissons en août 2026** qui logiquement se déroulera sur une parcelle du lycée agricole proche de nos installations.

Nous tenons à remercier tous nos sympathisants, cotisants et la commune de Somme Vesle qui d'une façon ou d'une autre nous aident dans notre fonctionnement.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin du concours de tous pour impulser à notre association un second souffle...et réussir la fête des moissons 2026 qui marquera le 50^{ème} anniversaire de notre association.

A très bientôt au musée »

Tél 03 26 66 64 97

Mail : musee.labertauge@gmail.com
www.labertauge.fr

site internet :

HISTORIQUE DU MUSÉE



A partir des années 1960, l'évolution rapide de l'agriculture et du monde rural a profondément transformé nos campagnes et notre région Champagne Ardenne.



Une poignée d'hommes de

l'époque s'est mobilisée pour conserver ce patrimoine d'antan, pour que les générations futures aient la connaissance du passé et que ce patrimoine puisse les aider à construire un meilleur avenir.



D'où l'idée en 1976 de créer avec de nombreux bénévoles de la petite région une association de type 1901, intitulée 'la Bertaugé' du nom de cette charrue utilisée en région à l'époque de la traction animale, et sous la présidence de Jean Marie GALICHET agriculteur à AUVE.

Initialement installé à l'Épine, les prémices du musée, le développement rapide et le nombre important de matériels à exposer nous a contraints à engager une réflexion avec le Conseil Départemental de la Marne et l'association du musée pour trouver une solution puis a rejoint un terrain disponible à côté du lycée agricole de Somme Vesle.

Le musée, bâtiment construit avec une charpente bois a mal vécu la tempête de 1999 et a dû être totalement reconstruit sur une base de charpente métallique. Il accueille aujourd'hui des milliers d'outils de cette époque sur des espaces thématiques, et de belles échoppes (épicerie, boulangerie, école, poste et télécom, cordonnier...etc.), des reproductions de maison d'époque, côtoyant la nouvelle étable et la laiterie, avec de nombreuses présentations de la vie d'autrefois dans nos campagnes.



De nombreux outils relatifs à cette époque sont exposés, du travail du sol à la préparation des terres et les semis, les récoltes, le battage, le triage et la transformation pour l'alimentation humaine et animale, un espace betteraves et sucre, des collections de colliers, gaufriers ou de fers à repasser qui nous éclairent un peu sur la vie d'autrefois, ses différents métiers, l'évolution de la mécanisation et des nouvelles énergies.

Le musée rural et artisanal de la Bertaube c'est aussi près de 60 tracteurs et de nombreux matériels remis en état de fonctionnement par une poignée de bénévoles qui s'activent dans nos ateliers bois ou mécanique les mercredis et vendredi. Ces dernières années, nous avons voulu intégrer le musée dans son environnement en créant un circuit de biodiversité à découvrir, reliant le petit verger aux différentes jachères, en passant par les bosquets plantés, la haie, le jardin fleuri et le rucher ce qui doit permettre à chacun des visiteurs de transposer ces actions dans son environnement ; actions qui commencent à se mettre en place sur nos territoires champenois.

